



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information des femmes enceintes

Question écrite n° 11316

Texte de la question

M. Philippe Berta appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance de la période prénatale pour la santé de la mère et de l'enfant et sur la nécessité de permettre aux femmes enceintes de disposer d'une information précise, à jour, vérifiée et centralisée sur les facteurs de risque spécifiques. Le plan prévention santé, présenté en mars 2018, prévoit une campagne de sensibilisation sur la vitamine B9 qui joue un rôle important dans le bon développement du système nerveux de l'embryon, ainsi qu'une sensibilisation sur les consommations à risque, comme le tabac et l'alcool. Il annonce également la création d'un site internet de référence sur les produits chimiques mais celui-ci s'adressera à la population en générale et non à cette population particulière que constituent les femmes enceintes. Or les contraintes de santé de cette période sont fortes et multifactorielles. L'ANSES, par exemple, a tiré la sonnette d'alarme en juin 2017 sur les conséquences que peuvent avoir les compléments alimentaires contenant de la vitamine D ou de l'iode suite à des signalements de cas d'hypercalcémie néonatale et d'hypothyroïdie congénitale. Certains aliments, porteurs de risques de toxoplasmose ou de listériose, sont également à déconseiller. L'activité physique et sportive, si elle est recommandée, demande à être adaptée. On peut également mentionner la maturation épigénétique encore mal comprise mais dont la bonne mise en place apparaît sensible aux facteurs environnementaux. La liste des alertes et recommandations spécifiques est longue et évolutive, en fonction des découvertes scientifiques. Elle ne se limite pas aux produits chimiques et s'adresse aux besoins spécifiques d'une catégorie de population. En l'absence de portail Internet de référence ciblé pour les femmes enceintes, diffusant une information exhaustive, rigoureuse et régulièrement mise à jour en fonction des avancées de la science et de la médecine, ce sont des sites internet et forums aux affirmations parfois erronées qui constituent la seule source d'information accessible simplement en ligne pour les femmes enceintes. En conséquence, il lui demande si une réflexion est en cours sur la création d'une plateforme de référence en ligne dédiée aux femmes enceintes.

Texte de la réponse

Une des priorités du plan Priorité Prévention, présenté en mars 2018, est d'agir dès les 1 000 premiers jours à savoir dès le début de la grossesse, à l'accouchement et durant la période néonatale sur les facteurs qui peuvent affecter la santé et le développement psychomoteur des enfants, et/ou favoriser la survenue de maladies chroniques à l'âge adulte. La prévention et la promotion de la santé pendant la grossesse s'articulent autour de deux axes : développer des environnements favorables à la santé de la femme, des parents, de la mère et le développement de l'enfant et permettre et soutenir les capacités des individus à faire des choix éclairés pour renforcer les facteurs protecteurs de leur santé. Il existe déjà des ressources pour l'information et le renforcement des compétences des femmes enceintes en termes de nutrition (via le site mangerbouger.fr dans la rubrique « Futures mamans ») ou encore d'addiction (sur les sites alcool-info-service.fr ou tabac-info-service.fr avec également une rubrique dédiée à la femme enceinte). La création d'un site internet de référence est effectivement inscrite dans le plan Priorité Prévention afin d'informer la population sur les risques des produits chimiques de consommation courante. Des travaux sont en cours en lien avec l'agence nationale de santé publique pour élargir ce site internet à l'ensemble des informations utiles aux femmes enceintes et aux

futurs parents.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11316

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 octobre 2018

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6790

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 10019